



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 29 JUIN 2016

Date de la convocation : 13 juin 2016

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Xavier PARIS (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Suppléant), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Isidro MARTIN (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Jean Jacques EROLES (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire).

Absents avec pouvoir : Monsieur Frédéric BROUARD, pouvoir à Madame Anne Laure FABRE NADLER, Monsieur Hervé GAYRARD, pouvoir à Monsieur Bernard BOURNAZEAU

**DÉLIBÉRATION N°160629_006
COMPTE DE GESTION 2015
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

DÉLIBÉRATION N°160629_006
COMPTE DE GESTION 2015
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 13 juin 2016 fixant le prochain comité syndical le 29 juin 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 29 juin 2016 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

VU l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

Après présentation du Budget Primitif de l'exercice 2015 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du Compte de Gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après approbation du Compte Administratif de l'exercice 2015 relatif au Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire »;

Après reprise par le comptable dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites à passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année 2015,
- statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le comptable, le Payeur Départemental de la Gironde, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**DÉLIBÉRATION N°160629_006
COMPTE DE GESTION 2015
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir adopter le Compte de Gestion de l'année 2015 relatif au Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire »

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 29 juin 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : Compte de Gestion 2015 du Budget Principal

00901 - AMENAGEMENT NUM. DU TERRITOIRE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2014	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2015	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
AMENAGEMENT NUM. DU TERRITOIRE					
Investissement	2 885 389,10	0,00	-942 650,35	0,00	1 942 738,75
Fonctionnement	2 514 209,22	0,00	1 699 501,70	0,00	4 213 710,92
Sous-Total	5 399 598,32	0,00	756 851,35	0,00	6 156 449,67
TOTAL III	5 399 598,32	0,00	756 851,35	0,00	6 156 449,67
TOTAL I + II + III	5 399 598,32	0,00	756 851,35	0,00	6 156 449,67

Envoyé en préfecture le 07/07/2016
 Reçu en préfecture le 07/07/2016
 Affiché le 07/07/2016
 ID : 533-2010101492-010629-20160629_006-DE
